

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2022

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de HÉAUVILLE
Séance du 11 mars 2022

Nombre de Conseillers	
En exercice	10
Présents	8
Ayant pris part à la délibération	9

Date de la convocation	: 07/03/2022
Date d'affichage de la convocation	: 07/03/2022

L'an deux mille vingt-deux le onze mars à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît FIDELIN, Maire de Héauville.

Etaient présents :

Benoît FIDELIN, Maire,
Catherine MESNIL, Marcel CUSSY, Germain GUERIN, Marie-Pierre TESSON, Sébastien LECONTE, Isabelle ANGÉE, Sylvie DELALANDE,

Absents excusés : Emmanuel COUPPEY, Emilie GRISEL donne son pouvoir à Isabelle ANGEE

Secrétaire de séance : Isabelle ANGEE

Approbation du conseil du 07/02/2022 signature des registres

DELIBERATION 2022-03
LOCATION LOCAUX DE LA CHEVALERIE

Le Maire communique au conseil municipal le projet de bail commercial établi par l'Office notarial des Caps, étude notariale à Les Pieux. Ce projet de bail concerne la location de l'ensemble des bâtiments industriels situés sur la parcelle ZH 14 à la société SULO

Le conseil municipal :

- Donne un avis favorable au projet de bail commercial ci-annexé
- Charge l'office notarial des Caps d'effectuer toutes les démarches nécessaires et d'établir le bail commercial.
- Autorise le maire à payer l'ensemble des frais (frais notariés...) et à signer le bail commercial ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DELIBERATION 2022-04
REHABILITATION D'UN LOGEMENT / TRANSFORMATION EN GARDERIE PERISCOLAIRE – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX

Par délibération DEL2018_222 en date du 20 décembre 2018 fixant la liste des opérations retenues au titre des fonds de concours 2018, le Conseil Communautaire a attribué un fonds de concours destiné au projet « réhabilitation d'un logement / transformation en locaux scolaires et garderie périscolaire », au titre de la participation communautaire aux projets communaux.

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2022

Le montant du fonds de concours inscrit dans cette délibération est un montant maximal de dépenses autorisées, il s'élève à 10 500 Euros (dix mille cinq cent euros).

Le versement interviendra sur présentation d'un titre de recettes et de la fiche opération visée par le Comptable public.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal :

- Approuve les modalités de versement du fonds de concours destiné à participer au financement de la création des tiers-lieux mutualisés de services au public.
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2022-05

CREATION TIERS-LIEU MUTUALISE – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX

Par délibération DEL2020_174 en date du 8 décembre 2020 fixant la liste des opérations retenues au titre des fonds de concours 2020-2, le Conseil Communautaire a attribué un fonds de concours destiné à la création des tiers-lieu mutualisés de services au public, au titre de la participation communautaire aux projets communaux.

Le montant du fonds de concours inscrit dans cette délibération est un montant maximal de dépenses autorisées, il s'élève à 47 600 Euros (quarante-sept mille six cent euros).

Le versement interviendra sur présentation d'un titre de recettes et de la fiche opération visée par le Comptable public.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal :

- Approuve les modalités de versement du fonds de concours destiné à participer au financement de la création des tiers-lieux mutualisés de services au public.
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Opération Grand Site. Suite à l'avis favorable donné par le conseil municipal du 7 février à la proposition de la commune de La Hague de nous associer, avec celle de Siouville-Hague, à l'Opération Grand Site, la mairie a pris connaissance du fait qu'une délibération n'était pas nécessaire pour adhérer à cette initiative. Un seul avis favorable suffisant, le Conseil renouvelle sa réponse positive du 7 février dernier et elle la communiquera par courrier à la commune de La Hague.

Election présidentielle des 10 et 24 avril 2022. Le premier et le second tour de scrutin se dérouleront dans la salle communale, pour les raisons de sécurité sanitaire et pour anticiper une éventuelle reprise de l'épidémie Covid 19. Dans le cadre de l'organisation de cette élection, le membres du conseil se sont répartis les temps de présence dans le bureau de vote.